



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Crédit d'ouvrage octroyé pour le Parlement cantonal

Le Grand Conseil a approuvé aujourd'hui à une large majorité le crédit d'ouvrage pour la reconstruction d'un bâtiment pour le Parlement cantonal, dix ans après l'incendie qui a détruit son siège historique. Les travaux devraient débuter dès le début de cet automne, pour une inauguration prévue en 2014.

Après l'octroi du permis de construire en février dernier par la Ville de Lausanne, le Grand Conseil a approuvé aujourd'hui à une très large majorité les deux crédits d'ouvrage (17,5 millions au total) pour la reconstruction d'un siège pour le Parlement cantonal. Pour mémoire, l'ancien bâtiment Perregaux a brûlé en mai 2002 et le Grand Conseil occupe de manière provisoire depuis plus de dix ans l'Aula du Palais de Rumine. Les travaux de construction du nouveau bâtiment et de mise en valeur des vestiges de l'ancien Parlement pourraient débuter rapidement après l'entrée en vigueur du décret financier, sans doute au début de l'automne, pour une inauguration prévue à fin 2014.

Le Conseil d'Etat tient à réaffirmer la qualité du projet plébiscité aujourd'hui par le Parlement alors que le lancement d'un référendum contre le crédit d'ouvrage est actuellement évoqué par certains. Il souhaite en premier lieu que ne soit pas occultée la vaste démarche participative conduite dès 2002 avec l'ensemble des milieux concernés. Celle-ci avait alors rejeté une artificielle reconstruction à l'identique et clairement privilégié la construction d'un édifice nouveau sur le site "Perregaux". Le Conseil d'Etat constate d'ailleurs que pendant dix ans, ce choix n'a pas été remis en question politiquement, pas même par voie de pétition.

Le Conseil d'Etat désire aussi relever que le projet Rosebud, désigné vainqueur du concours d'architecture en 2009 parmi 33 projets, répond parfaitement aux besoins de ses futurs utilisateurs. Il a en outre franchi deux étapes importantes de validation publique sans contestation notoire. En 2010 d'abord, l'emprise du projet lauréat a été décrite dans un Plan d'affectation cantonal (PAC) soumis à l'enquête publique qui n'a suscité qu'une seule opposition (levée sans recours). Puis, en 2011, le projet définitif

fut mis à l'enquête publique auprès de la Ville de Lausanne. Les deux oppositions alors enregistrées furent levées en 2012 par la Municipalité, également sans recours.

Enfin, comme les débats au Grand Conseil ont permis de le rappeler, le choix final de l'acier inoxydable étamé comme matériau métallique de couverture permettra un fonctionnement optimal du concept de chauffage solaire. Sa teinte grise a aussi été jugée mieux adaptée que le cuivre pour mettre en valeur les éléments historiques conservés et s'intégrer au bâti environnant de la Cité.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 juin 2012

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01 ; Grand Conseil, Jean-Robert Yersin, président, 079 289 83 55; COMOPAR, Michel Renaud, président, 079 684.29.11. Documents et images disponibles sur www.parlement-vd.ch